

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 avril 2023

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°46/2022-2023 :

Le conseil d'administration adopte sans réserve le compte financier 2022 du GRETA de l'AUDE.

Acte n°47/2022-2023 :

Le Conseil affecte le résultat de l'exercice 2022 du GRETA de l'AUDE sur un compte de réserve unique.

Acte n°48 /2022-2023 :

Le conseil adopte sans réserve le compte financier 2022 du Lycée polyvalent Louise Michel.

Acte n°49 /2022-2023 :

Le Conseil affecte le résultat de l'exercice 2022 du lycée L. MICHEL sur un compte de réserve unique, conformément au rapport sur le compte financier.

Acte n°50 /2022-2023 :

Le conseil autorise des sorties d'inventaire pour le lycée.

Acte n°51 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention My Turboself avec la société TURBOSELF afin de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne pour la restauration scolaire du lycée.

Acte n°52 /2022-2023 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux du lycée en dehors des heures de formation avec l'association ERMONT VOLLEY.

Acte n°53 /2022-2023 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'hébergement croisé pour permettre l'accueil d'internes du lycée Martin Luther KING durant la prochaine année scolaire.

Acte n°54 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance avec la société SEM pour la lutte contre les nuisibles.

Acte n°55 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance avec la société ICRE pour l'entretien de l'installation d'aspiration et de filtration de la Halle BOIS (Bâtiment 12).

Acte n°56 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance avec la société MEIJE pour l'entretien des installations de levage des Halles bois et industrielle.

Acte n°57 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance avec la société SAS Installation Maintenance de Garage pour l'entretien des ponts élévateurs de véhicule des Halles VEHICULES (Bâtiment 13).

Acte n°58 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie pour permettre la reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

Acte n°59 /2022-2023 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux du lycée en dehors des heures de formation avec l'association sportive du collège Victor HUGO pour la fourniture de repas lors d'un tournoi international de rugby.

Acte n°60 /2022-2023 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire facultatif à MARRAKECH en septembre-octobre 2023 pour la classe de première vente dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 150 €. Le budget total s'élève à 10 700 €.

Un financement partiel par des dons à hauteur de 2 500€ est accepté. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Acte n°61 /2022-2023 :

Le conseil donne son accord pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'association sportive UNSS du lycée louise MICHEL, qui a eu quatre équipes de qualifiées pour les finales des championnats de France.

Acte n°62 /2022-2023 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de mutualisation de paye avec le lycée Germaine TILLION pour la rémunération d'une enseignante contractuelle.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 15 mai 2023 au 14 juin 2023.

Le Proviseur,

Éric BOISSIERE